

PROGRAMME DE FORMATION
Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité.
CACES® R482 - Engins de chantier Cat. D.



Objectifs : Acquérir les compétences nécessaires à la conduite d'un engin de compactage : compacteurs, à cylindres, à pneumatiques ou mixtes, de masse > 6 tonnes. Compacteurs à pieds dameurs de masse > 6 tonnes. En situation de travail. Connaître les risques liés à l'utilisation de ces engins concernés. Maîtriser les moyens et les méthodes permettant de prévenir les risques.
Public visé : Toute personne débutante dans la conduite des engins de chantier de Cat D.

Prérequis : Pour se présenter au test CACES® le candidat doit présenter :

-Une attestation, établie par un organisme spécialisé ou par son employeur, mentionnant qu'il a bénéficié d'une formation lui permettant à minima de disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique définis ci-après. Le candidat devra par ailleurs maîtriser la compréhension de la langue française.

DUREE : 21 heures soit 3 jours

Nombre de stagiaires : Effectif : 6 / J

Modalité d'accès : Inscription après validation d'un devis et d'une convention

Délais d'accès : Durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la formation 48 heures minimum.

Tarif : A partir de 790€
Formation INTRA nous consulter.

Dates des sessions : Nous contacter
04.68.95.74.09 ou consulter notre site internet
www.prpsafety.fr

CONTENU :

Accueil 10'

Présentation du formateur et de l'organisme de formation
Tour de table

Connaissances théoriques : 6h50

Connaissances générales
Technologie des engins de chantier
Les principaux types d'engins de chantier, les catégories de CACES®
Les règles de circulation applicables aux engins de chantier
Les risques liés à l'utilisation des engins de chantier
Exploitation des engins de chantier
Vérifications d'usage des engins de chantier
Les différents types de réseaux
Les différents risques liés à l'intervention à proximité des réseaux

Savoir-faire pratiques : 7h00

Présentation du déroulement de la journée
Prise de poste et vérification
Conduite et manœuvres
Fin de poste - opérations d'entretien quotidien Maintenance
Questions/réponses, libres échanges.

EVALUATION DES CONNAISSANCES ET SAVOIR FAIRE : 7h00

Pour que le CACES® lui soit délivré, le candidat doit réussir les épreuves théoriques et pratiques.

La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.

La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués et d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème.

PROGRAMME DE FORMATION
Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité.
CACES® R482 - Engins de chantier Cat. D.

Suite :

Présentation du testeur et du déroulement des tests :

Evaluation théorique :

Thèmes évalués :

- Connaissances générales
- Circulation des engins de chantier
- Fin de poste – maintenance

Evaluation pratique :

Thèmes évalués :

- Prise de poste et mise en service
- Conduite et circulation
- Travaux de base
- Opération de levage
- Chargement et déchargement sur un porte-engins
- Fin de poste et maintenance

Correction du test théorique

Annonce des résultats en fin de journée.

Clôture de la journée de test.

Modalités : Annexe 1 Certification professionnelle CACES® : téléchargeable sur
notre site <https://prpsafety.fr/choisir-caces-engins-de-chantier/>

Complément de formation : liés à l'intervention à proximité des réseaux « AIPR »

Taux de réussite : 100%

Taux de satisfaction : 98%



Moyens Pédagogiques : Salle de formation de 2m² minimum par personne pour la formation et la réalisation du test théorique (sauf exigence réglementaire différente), supports audiovisuels appropriés aux sujets traités, livret de formation remis à chaque stagiaire.

Moyens humains : Formateurs qualifiés, testeurs inscrits sur la cartographie SGS ICS et titulaire du CACES® en cours de validité pour les catégories concernées.

Matériel et équipements : engins conforme et correspondant à la recommandation R482 ; 1 aire d'évolution de 400 m² minimum (longueur ≥ 5x longueurs de l'engin) adaptée aux épreuves à réaliser. Camion ou remorque porte-engins adapte(e) à l'engin (si option « porte-engins »)

Les modalités de suivi du stagiaire et d'évaluation d'acquis : QCM pour l'évaluation théorique, mise en situation pour l'évaluation pratique.

Le lieu de formation : Intra uniquement.

Accessibilité aux personnes handicapées : Notre salle de formation est accessible aux personnes handicapées. Les moyens de la prestation pourront être adaptés en fonction du handicap : nous contacter.

Responsable pédagogique et référent technique :
M. KAMEL BELKACEM.
contact@prpsafety.fr

Documents/Validation : Une attestation de formation sera délivrée au participant ayant suivi l'intégralité de la formation théorique et pratique.
En cas de réussite aux épreuves théoriques et pratique, délivrance du CACES® R482 cat D.

Actualisation : Tout conducteur d'engins de chantier doit, au moins tous les 10 ans, réactualiser ses connaissances et savoir-faire et repasser les épreuves théoriques et pratiques d'évaluation pour obtenir le nouveau CACES® de la catégorie qu'il utilise.

